

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB
Objet

OFFICE MUNICIPAL DU
TOURISME - AVANCE SUR
SUBVENTION 1986

85107

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 32

Nombre de présents 28

Nombre de votants 30

Pour : 24
Ne participent pas au
Vote : 6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYAN A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LL

COMMUNE DE ROYAN

26. NOV. 1985

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Quinze Novembre à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEFAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - M^{me} BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - M. GEOFFROY -
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. PAPEAU par M. BIROLLEAU
BERNARD par M. BOUTET

Absents : MM. ROUDOT - COUNIL
EXCUSEE : Mme LAFAYE

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

*Pour permettre à l'Office Municipal du Tourisme de
fonctionner dans de bonnes conditions durant le 1er trimestre 1986,
il est proposé de lui verser une avance sur sa dotation de fonction
nement 1986 :*

*En effet, l'Office municipal du Tourisme, pour régler
les dépenses de personnel, de gaz, d'électricité, etc... du
C.E.P.A.A.C. et pour préparer "la saison" et son programme d'activi-
tés, doit dépenser avant de pouvoir percevoir de recettes environ
30 % de la subvention allouée par la Ville de ROYAN :*

*Il est donc proposé de lui verser une avance sur la
subvention 1986 de l'ordre de 500 000 F qui serait versée début
Janvier 1986 et prélevée d'office sur le montant de la subvention
municipale,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

: Après en avoir délibéré,

DECIDE :

: d'accorder une avance sur subvention à l'Office municipal du
Tourisme de ROYAN pour un montant de 500 000 F (CINQ CENT MILLE F,

: Cette avance sera versée en janvier 1986, étant précisé qu'elle sera prélevée d'Office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1986 par la Ville à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN.

: Cette dépense sera inscrite au chapitre 961 article 657 du budget primitif de l'exercice 1986.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. Faber

J.P. FABER